



Fiche de données de sécurité

SOLUTION DE ACIDE CHLORHYDRIQUE 10-35 %

SECTION 1. IDENTIFICATION

Identificateur du produit	Solution de Acide chlorhydrique 10-35 % Acide chlorhydrique 10 % NSF® - 60 Acide chlorhydrique 12 % NSF® - 60 Acide chlorhydrique 15 % NSF® - 60 Acide chlorhydrique 20 % NSF® - 60 Acide chlorhydrique 21 % NSF® - 60 Acide chlorhydrique 27 % NSF® - 60 Acide chlorhydrique 28 % NSF® - 60 Acide chlorhydrique 29 % NSF® - 60 Acide chlorhydrique 31,45 % NSF® - 60 Acide chlorhydrique 35 % NSF® - 60
Autres moyens d'identification	Code : HC**** DSL : Chlorure d'hydrogène CAS : 7647-01-0 Chlorure d'hydrogène aqueux, acide muriatique, acide chlorhydrique.
Usage du produit et restrictions d'utilisation	Pour usage commercial ou industriel. Ce produit est certifié conforme à la norme NSF / ANSI / CAN 60 pour une utilisation dans l'eau potable, voir la section 15 et le site web de la NSF pour plus d'informations.
Identificateur du fournisseur initial	ClearTech Industries Inc. 1500 Quebec Avenue Saskatoon, SK. Canada S7K 1V7 Téléphone: 800.387.7503 Fax: 888.281.8109 www.cleartech.ca
No de téléphone d'urgence (24 h sur 24)	306.664.2522

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Matières corrosives pour les métaux	Catégorie 1
Toxicité aiguë - par inhalation	Catégorie 4
Toxicité aiguë - voie orale	Catégorie 4
Corrosion cutanée / irritation cutanée	Catégorie 1B
Lésions oculaires graves / irritation oculaire	Catégorie 1
Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Catégorie 3

Fiche de données de sécurité

SOLUTION DE ACIDE CHLORHYDRIQUE 10-35 %

Pictogrammes



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger

- H290 Peut être corrosif pour les métaux
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
- H332 Nocif par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence

Prévention

- P234 Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.
- P260 Ne pas respirer les vapeurs, fumées, or brouillards.
- P264 Se laver mains soigneusement après manipulation.
- P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
- P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
- P280 Wear des gants de protection, des vêtements de protection, des protection des yeux, des protection du visage.

Intervention

- P301 P312 P330 EN CAS D'INGESTION: Rincer a bouche. Ne PAS faire vomir. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
- P303 P361 P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (au les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau or se doucher. Laver les vêtements contaminés avant réutiliser.
- P304 P340 P310 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- P305 P351 P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution a l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- P390 Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

Stockage

- P403 Stocker dans un endroit bien ventilé.
- P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
- P405 Garder sous clef.

Élimination

- P501 Éliminer le contenu / récipient conformément à tous les règlements fédéraux, provinciaux et/ ou locaux, y compris la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.



Fiche de données de sécurité

SOLUTION DE ACIDE CHLORHYDRIQUE 10-35 %

Danger non calcifiées ailleurs

Pas disponible

SECTION 3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Composants contribuant aux dangers:

Dénomination chimique	Nom commun	Numéro CAS	Concentration (w/w%)
Chlorure d'hydrogène	Acide Chlorhydrique	7647-01-0	10-36 %

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Description des premiers soins nécessaires

Inhalation	Prendre des précautions afin d'assurer sa sécurité avant de porter secours (p. ex. porter un équipement de protection approprié, utiliser le système de surveillance mutuelle). Enlever la source d'exposition ou transporter la personne à l'air frais et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Si la victime ne respire plus, le personnel formé devrait commencer la respiration artificielle ou si le cœur de la victime a cessé de battre, commencer immédiatement la réanimation cardiorespiratoire (RCR) ou la défibrillation externe automatisée (DEA). Éviter le bouche à bouche en utilisant un dispositif de protection. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
Ingestion	Rincer a bouche. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Si la victime vomit naturellement, la coucher sur le côté, dans la position de récupération.
Contact cutané	Éviter le contact direct. Porter un vêtement de protection contre les produits chimiques, si nécessaire. Enlever immédiatement les vêtements, les chaussures et les accessoires en cuir contaminés Rincer délicatement la peau sous un faible jet d'eau tiède / sous la douche pendant 30 minutes. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Wash contaminated clothing before re-use or discard.
Contact oculaire	Éviter le contact direct. Porter des gants de protection contre les produits chimiques, au besoin. Enlever la source d'exposition ou transporter la personne à l'air frais. Rincer délicatement les yeux avec un faible jet d'eau tiède pendant quelques minutes, en maintenant les paupières ouvertes. Enlever les lentilles cornéennes, s'il est possible de le faire facilement. Continuer le rinçage pendant 30 minutes. Prendre soin de ne pas faire couler l'eau contaminée dans l'œil non touché ou sur le visage. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Inhalation	L'ingestion peut provoquer des brûlures de la bouche et de la gorge (brouillard). Nocif par inhalation. Peut irriter les voies respiratoires.
Ingestion	L'ingestion peut provoquer des brûlures de la bouche et de la gorge. Nocif en cas d'ingestion.
Contact cutané	Provoque des brûlures de la peau.
Contact oculaire	Provoque des lésions oculaires des yeux.
Informations complémentaires	Pour plus d'informations, voir Section 11 Données toxicologiques

SECTION 5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés	Utilisez les agents d'extinction appropriés pour le feu environnant.
Agents extincteurs inappropriés	Les jets d'eau ne sont pas recommandés pour combattre les incendies impliquant des produits chimiques.



Fiche de données de sécurité

SOLUTION DE ACIDE CHLORHYDRIQUE 10-35 %

Dangers spécifiques du produit	Réagit avec de nombreux métaux pour libérer le gaz d'hydrogène qui peut former des mélanges explosifs. La chaleur peut libérer du chlorure d'hydrogène gazeux corrosif et toxique. Le chlorure d'hydrogène est plus dense que l'air et s'accumulera dans les zones basses.
Équipement de protection et précautions spéciales pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire autonome approuvé par le NIOSH et des vêtements de protection chimique.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles / équipements de protection / mesures d'urgence	Porter un équipement de protection individuelle approprié. (Voir la Section 08 Contrôle de l'exposition / protection individuelle). Rester au vent, ventiler la zone. Ne pas respirer les vapeurs, fumées, or brouillards. Ne pas utiliser d'équipement de manutention ayant des surfaces métalliques exposées.
Précautions relatives à l'environnement	Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou les égouts. Avertissez gouvernementales, de santé et sécurité au travail et les autorités environnementales. Avertir les exploitants de prises d'eau avoisinantes.
Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage	PETITS DÉVERSEMENTS: Arrêter ou réduire la fuite si sécuritaire de le faire. Déversement avec un matériau absorbant qui ne réagit pas avec le produit chimique déversé. Rincer la zone avec de l'eau. Le matériel absorbant contaminé peut présenter les mêmes dangers que le produit déversé. GROS DÉVERSEMENTS: Contacter les services d'urgence et le feu et le fournisseur pour obtenir des conseils.

SECTION 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manutention dans des conditions de sécurité	Une douche d'urgence et une douche oculaire doivent être disponibles, testées et à proximité du produit manipulé conformément à la réglementation provinciale. Adoptez des pratiques d'hygiène et d'entretien ménager raisonnables sur votre lieu de travail. Laver soigneusement après manipulation. Évitez toutes les situations que pourraient mener à l'exposition nocive. Empêcher l'émission des vapeurs, fumées, or brouillards dans l'air en milieu de travail. Inspectez les contenants pour vous assurer qu'ils ne sont ni endommagés ni fuites avant de les manipuler. Si l'étiquette d'origine est endommagée ou manquante, remplacez-la par une étiquette du lieu de travail. Ayez à portée de la main du matériel de secours adapté en cas d'incendies, de déversements et de fuites. Ne jamais ajouter de l'eau à un corrosif. Toujours ajouter corrosives à l'eau. Lors du mélange avec de l'eau, remuer lentement de petites quantités. Utiliser de l'eau froide pour empêcher la production de chaleur excessive. Ne jamais remettre le matériel contaminé dans son récipient original.
Stockage dans des conditions de sécurité	Conservez dans un endroit frais, sec et bien aéré, hors de la lumière directe du soleil et loin des sources de chaleur et matériaux incompatibles. Toujours entreposer dans le récipient d'origine étiqueté. Garder les contenants bien fermés lorsqu'ils ne sont pas en cours d'utilisation et quand vide. Les contenants vides peuvent contenir des résidus dangereux. Protéger l'étiquette et le garder visible. Ne pas transvaser dans des récipients en métal.
Incompatibilités	Les Bases, telles que l'hydroxyde de potassium, l'hydroxyde de sodium, l'hydroxyde de calcium (chaux éteinte) l'ammoniac, les carbonates. Les métaux, tels que l'aluminium, l'acier et le cuivre.



Fiche de données de sécurité

SOLUTION DE ACIDE CHLORHYDRIQUE 10-35 %

SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition

Composant	Règlement	Type de liste	Valeur
Chlorure d'hydrogène	ACGIH	TLV-Ceiling	2 ppm

Contrôles d'ingénierie

Prescriptions en matière de ventilation	La ventilation mécanique (dilution ou échappement local), clôture de processus ou de personnel et le contrôle des conditions de traitement doivent être fournis conformément à tous les codes d'incendie et les exigences réglementaires. Donner de l'air de remplacement suffisante pour compenser l'air évacué par les systèmes d'échappement.
---	--

Équipement de protection

Les points suivants ne sont que des recommandations. Il est de la responsabilité de l'employeur et de l'utilisateur de faire une évaluation des risques du processus au cours duquel le produit est utilisé et de déterminer les mesures d'ingénierie et les EPI adéquates pour leur processus. Des renseignements supplémentaires réglementaires et de sécurité devraient être obtenus des autorités locales et, si nécessaires, d'un hygiéniste industriel professionnel.

Protection des yeux et du visage Lorsqu'il y a un risque d'exposition des yeux ou du visage, il est recommandé de porter des lunettes de sécurité bien ajustées et un écran facial ou un masque respiratoire complet ou tout autre équipement de protection similaire qui protège le visage et les yeux de la personne qui les porte. Les lentilles de contact ne doivent pas être portées; ils peuvent contribuer à de graves lésions oculaires.

Protection des mains et du corps Le port de gants jetables en latex ou nitrile est recommandé pour prévenir le contact accidentel. Une protection de la peau en caoutchouc butylique, en néoprène ou en PVC est recommandé lors de contact de manipulation prolongée. Les gants en cuire ne sont pas recommandés pour la protection chimique. Se référer aux instructions du fabricant pour les temps de protection et les renseignements concernant la perméabilité ; à noter que les temps de protection et la perméabilité varient avec la température, l'utilisation et l'âge du produit. L'utilisation prolongée d'équipements de sécurité ou de vêtements contaminés n'est pas recommandé ; les laver avant de réutiliser ou les jeter.

Protection respiratoire Lorsque les concentrations sont supérieures aux limites recommandées, une protection respiratoire approuvée doit être portée et les cartouches doivent être protégées contre ce produit. Selon les conditions telles que la température et la méthode de manipulation, les masques à pression négative peuvent ne pas offrir une protection adéquate et des respirateurs à pression positive ou des appareils respiratoires autonomes peuvent être nécessaires. Réévaluez régulièrement toute protection respiratoire utilisée car leurs effets protecteurs ont tendance à se dégrader avec le temps. En cas d'urgence, les appareils respiratoires autonomes sont recommandés.

Pour les recommandation du NIOSH en matière de respirateurs pour : Chlorure d'hydrogène voir section 16

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique	Liquide
Couleur	Incolore à paille
Odeur	Âcre
Seuil olfactif	1-5 ppm

Fiche de données de sécurité

SOLUTION DE ACIDE CHLORHYDRIQUE 10-35 %

pH	<1.0
Point de fusion / point de congélation	Pour la plage de concentrations du produit : -57 à -27 °C
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	Pour la plage de concentrations du produit : 62-90 °C
Point d'éclair	Pas applicable
Taux d'évaporation	Pas disponible
Inflammabilité	Pas applicable
Limite supérieure d'inflammabilité	Pas applicable
Limite inférieure d'inflammabilité	Pas applicable
Tension de vapeur	Pour la plage de concentrations du produit : négligeable jusqu'à 200 mmHg à 20 °C
Densité de vapeur	1.268
Densité relative	Pas applicable
Solubilité	Soluble dans l'eau
Coefficient de partage n-octanol/eau	Pas disponible
Température d'auto-inflammation	Pas applicable
Température de décomposition	Pas disponible
Viscosité	Pas disponible
Densité	Pour la plage de concentrations du produit : 1,046-1,188 à 20 °C
Caractéristiques des particules	Pas applicable

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Peut être corrosif pour les métaux Réagit avec de nombreux métaux pour libérer le gaz d'hydrogène qui peut former des mélanges explosifs. Le contact avec l'eau va générer de la chaleur. Réagit violement aux bases.
Stabilité	Aucun prévu dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.
Risques de réactions dangereuses	La polymérisation dangereuse n'est pas anticipée.
Conditions à éviter	Évitez tout contact avec des matériaux incompatibles.
Matériaux incompatibles	Les Bases, telles que l'hydroxyde de potassium, l'hydroxyde de sodium, l'hydroxyde de calcium (chaux éteinte) l'ammoniac, les carbonates. Les métaux, tels que l'aluminium, l'acier et le cuivre.
Produits de décomposition dangereux	Pas disponible

SECTION 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë (Valeurs DL50 / CL50)

Composant	Voies d'exposition	Espèces	Valeur	Exposition
Chlorure d'hydrogène	Orale	Rat	238-277 mg/kg	

Fiche de données de sécurité

SOLUTION DE ACIDE CHLORHYDRIQUE 10-35 %

Composant	Voies d'exposition	Espèces	Valeur	Exposition
	Cutanée	Souris	1449 mg/kg	
	Inhalation (gaz)	Souris	1108 ppm	1 heure
	Inhalation (brouillard)	Cochon d'Inde	2.0 mg/L	30 minutes

Résumé des effets toxicologiques sur la santé

Caractéristiques chimiques	Le chlorure d'hydrogène se dissocie rapidement et la plupart de ses effets toxiques seraient le résultat d'un changement de pH.
Corrosion cutanée / irritation cutanée	Provoque des brûlures de la peau.
Ingestion	L'ingestion peut provoquer des brûlures de la bouche et de la gorge. Nocif en cas d'ingestion.
Inhalation	L'ingestion peut provoquer des brûlures de la bouche et de la gorge (brouillard). Nocif par inhalation. Peut irriter les voies respiratoires. La gaz chlorhydrique est gravement irritant pour toutes les muqueuses.
Contact oculaire	Provoque des lésions oculaires des yeux.
Sensibilisation	Ce produit et ses composants aux concentrations indiquées n'ont pas d'effets connus de sensibilisation.
Mutagénicité	Ce produit et ses composants aux concentrations indiquées n'ont pas d'effets mutagènes connus.
Cancérogénicité	IARC has classified ce produit ou un ou plusieurs de ses composants as group 3, non classifiable quant à sa cancérogénicité pour les humains.
Toxicité pour la reproduction	This product and its components at their listed concentration have no known reproductive effects.
Toxicité pour certains organes cibles	Frequent contact may lead to dermatitis. Dental decay, with changes in tooth structure, yellowing, softening and breaking of teeth, and related digestive diseases are frequent after exposures to hydrochloric acid
Danger par aspiration	Pas disponible
Produits synergiques	Pas disponible

SECTION 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Composant	Type	Espèces	Valeur	Exposition
Chlorure d'hydrogène	CL50	Poisson d'eau douce	20.5 mg/L	96 heures
	CE50	Inverseurs d'eau douce	0.45 mg/L	48 heures
	CE50	Algues d'eau douce	0.73 mg/L	72 heures
Biodégradabilité	La liste intérieure des substances classifie acide chlorhydrique comme persistant.			
Bioaccumulation	La liste intérieure des substances classifie acide chlorhydrique comme non-bioaccumulatif.			
Mobilité	Ce produit est soluble dans l'eau, et ne devrait pas être absorbé par le sol et peut contaminer les eaux souterraines Ce produit s'évaporerait et peut être répandu par le vent.			
Autres effets nocifs	Pas disponible			



Fiche de données de sécurité

SOLUTION DE ACIDE CHLORHYDRIQUE 10-35 %

SECTION 13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Déchets provenant de résidus / produits non utilisés	Éliminer conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux, y compris la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.
Emballages contaminés	Ne pas enlever l'étiquette, respecter les avertissements indiqués sur l'étiquette même après que le récipient soit vide. Les récipients vides devraient être recyclés ou éliminés dans une installation approuvée d'élimination des déchets.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Numéro ONU	UN1789
Désignation officielle de transport et description de l'ONU	ACIDE CHLORHYDRIQUE
Classe(s) de danger relative(s) au transport	8
Groupe d'emballage	II
Indice de quantité limitée	1 L
Dangers environnementaux	Pas considéré comme un polluant marin en vertu des règlements du TMD canadienne de l'annexe 3.
Précautions spéciales	Pas de précautions particulières
Transport en vrac	Indice PIU: 3000 L

MARPOL 73/78 et Recueil IBC:

Nom du produit: Acide Chlorhydrique

Catégorie de pollution: Z

Dangers: Ce produit est inscrit au Code en raison de ses dangers en termes de sécurité et de pollution.

Type de transport: Transport de type 3

Type de réservoir: Réservoir à gravité indépendante

Ventilation du réservoir: Ventilation contrôlée

Contrôle environnemental du réservoir: Pas d'exigence spéciale selon ce code

Classe(s) de danger relative(s) au transport

Équipement électrique: groupe d'appareil

Point d'éclair

produit non-inflammable

Calibrage: Calibrage restreint

Détection de vapeur: Vapeurs toxiques

Protection pour incendie: Pas d'exigence spéciale selon ce code

Équipement d'urgence: voir 14.3.1

Conditions spécifiques et opérationnelles: 15.11

Renseignements supplémentaires	Pendant le transport, attacher les contenants (remplis ou vides) au moyen d'ancrages adaptés. S'assurer que tous les bouchons, les soupapes et autres fermetures sont en position fermée.
--------------------------------	---



Fiche de données de sécurité

SOLUTION DE ACIDE CHLORHYDRIQUE 10-35 %

SECTION 15. INFORMATIONS SUR LA REGLEMENTATION

Tous les composants de ce produit sont classifiés sur la liste intérieure des substances.

La certification NSF: Acide Chlorhydrique 31.45 % NSF® - 60 est certifié selon la norme NSF / ANSI / CAN 60 pour ajustement du pH à une dose maximale de: 44 mg/L.NSF restrictions d'utilisation des produits en fonction des exigences obtenues à partir du site Web de NSF pour les exigences actuelles.

Acide chlorhydrique (>1%) est inscrit à l'Inventaire national des rejets de polluants (INRP). Seuil de rapport : 10 tonnes produites, traitées ou utilisées autrement.

L'acide chlorhydrique est répertorié dans le Règlement sur les urgences environnementales, annexe 1. Concentration : 30 % p/p Quantité minimale : 6,8 tonnes Catégorie de danger : Danger par inhalation

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Date de la dernière révision: mars 05, 2026

Remarque : La responsabilité de fournir un lieu de travail sûr incombe à l'acheteur / utilisateur. Les renseignements sur la santé et la sécurité énoncés dans le présent document ne sont fournis à l'utilisateur qu'à titre indicatif. Les renseignements contenus dans le présent document sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exacts. Les renseignements contenus dans le présent document sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exacts. Cependant, les conditions de manipulation et d'utilisation étant hors de notre contrôle, nous ne garantissons aucun résultat et déclinons toute responsabilité pour les dommages pouvant résulter de l'utilisation de ce produit. Il incombe à l'utilisateur de se conformer à toutes les lois et à tous les règlements applicables.

À l'attention du réceptionnaire des produits chimiques et du coordinateur des fiches de données de sécurité

Dans le cadre de notre engagement envers l'initiative Distribution responsable® de DRC, ClearTech Industries Inc. et ses sociétés affiliées exigent, comme condition de vente, que vous transmettiez la fiche de données de sécurité ci-jointe à tous les employés concernés, tous les clients et tous les utilisateurs finaux. Sur demande, ClearTech vous enverra des renseignements supplémentaires concernant la manipulation du produit, ainsi que tout renseignement relatif à la santé et à la sécurité.

Pour toute question ou préoccupation, veuillez contacter notre service clientèle.

Références:

- 1) *NIOSH Pocket Guide to Chemical Hazards*; U.S. Department of Health and Human Services, <https://www.cdc.gov/niosh/npg/npgd0332.html>
- 2) *WorkSafe BC E-Limit*; Workers' Compensation Board of British Columbia, <https://elimit.online.worksafebc.com/>
- 3) *ECHA - Registered Substance Dossier*; European Chemicals Agency, <https://chem.echa.europa.eu/100.028.723>
- 4) *Transportation of Dangerous Goods Regulations*; Transport Canada, <https://laws-lois.justice.gc.ca/eng/regulations/SOR-2001-286/index.html>
- 5) Globally Harmonized System of Classification and Labeling of Chemicals (GHS) *Seventh revised edition*
- 6) International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk (IBC Code) 2007 Edition
- 7) The ACS Style Guide